

Aven MICHEL

-:-

Département de l'HERAULT

Causse d'AUMELAS

Commune d'AUMELAS

X : 703,613

Y : 142,045

Z : 290,58

ACCES

En arrivant sur la Causse d'AUMELAS par la D 114, venant de Cournonterral en direction de GIGNAC, prendre à gauche la D 114E en direction des Mas de SAINTON & d'ARTAMON. Laisser à gauche la route menant au mas de SAINTON (barrière). 950 m. après cet embranchement, au terme d'une ligne droite, prendre un chemin à droite (peu marqué) qui, au bout de 200 m. mène à l'Aven DIDIER (petit orifice à côté d'un abri de pierres) Laisser ici les véhicules. 50 m. au Nord, derrière un " mur de pierres " se trouve un chemin de terre. Prendre ce chemin qui se dirige d'abord vers le Nord-Est puis vers le Nord. Environ 1 km. plus loin, on arrive à une intersection devant un petit champ cultivé. L'Aven s'ouvre une vingtaine de mètres au Nord de l'angle de ce champ, derrière des arbustes. L'entrée est entourée de barbelés.

ATTENTION :

Avant d'accéder à l'Aven, il faut prévenir le propriétaire au Mas de SAINTON. De toute façon s'abstenir durant toute la période de chasse (début Septembre à fin Février). Soyez courtois et sachez accouter les conditions du propriétaire qui comme vous le savez est libre de vous autoriser ou de vous refuser l'accès à ses terres.